

Question écrite N° 3835

Initiative « Pas de Suisse à 10 millions ! » : quelles conséquences pour l'économie jurassienne et le domaine des soins ?

Lisa Raval (PS)

Réponse du Gouvernement

En préambule le Gouvernement tient à préciser qu'il est convaincu que l'acceptation de cette initiative aura des conséquences négatives très importantes sur le canton du Jura, notamment au vu de sa structure économique très exportatrice et de sa proximité avec la frontière, cela même si la main-d'œuvre frontalière ne sera a priori pas directement touchée. Ainsi, le Gouvernement a décidé de s'engager de manière claire pour un refus de l'initiative "pas de Suisse à 10 millions" aux côtés de la grande majorité des partis politiques.

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions posées.

1. Le Gouvernement a-t-il évalué les conséquences qu'aurait une éventuelle acceptation de l'initiative populaire de l'UDC « Pas de Suisse à 10 millions ! » pour le canton du Jura ?

Les conséquences chiffrées sont extrêmement difficiles à déterminer pour un seul canton. L'exercice est déjà délicat pour la Confédération. Cette dernière estime toutefois que les effets négatifs atteindraient plusieurs milliards de francs. On évalue à près de 200'000 personnes actives qui pourraient rapidement manquer dans notre pays avec le durcissement de l'établissement des personnes étrangères, l'accélération du vieillissement démographique et la pression sur les assurances sociales, l'AVS notamment. Des pénuries de personnel qui s'aggraveront par ailleurs particulièrement dans le domaine des soins. Par ailleurs, des risques sécuritaires existent également avec la sortie programmée des accords de Schengen et de Dublin. En tant que canton frontalier, le Jura est spécialement exposé à ces risques.

2. Le Gouvernement estime-t-il qu'une acceptation de cette initiative ferait peser un risque sur la voie bilatérale entre la Suisse et l'Union européenne et, cas échéant, quelles pourraient être les conséquences pour l'économie jurassienne, en particulier pour son tissu industriel et exportateur, en matière d'accès au marché européen ?

Une acceptation de cette initiative aurait des conséquences négatives pour l'économie jurassienne. En effet, elle prévoit clairement que lorsque la Suisse aura atteint 10 millions d'habitants, l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Europe devra être dénoncé. Cela impliquerait une remise en question immédiate de nombreux autres accords issus des négociations bilatérales, comme celui sur la reconnaissance mutuelle des homologations de nombreux produits (ARM). L'accès au marché européen deviendrait plus complexe et de nombreuses entreprises pourraient être poussées à créer une filiale dans un pays européen ou à y délocaliser leurs activités. Pour rappel, le marché européen est le marché principal des entreprises de la région à hauteur de pratiquement 50% des exportations.

3. Quels impacts le Gouvernement anticipe-t-il pour le domaine des soins dans le Jura, en particulier dans les hôpitaux, les EMS, les soins à domicile et les autres institutions sociosanitaires ?

Dans le domaine des soins, la proportion de personnes disposant d'un diplôme étranger est de 46.9% dans le canton du Jura, soit 1735 professionnels de la santé, selon l'Observatoire suisse de la santé (OBSAN). Le Jura est le 3^e canton avec le plus haut taux d'étrangers dans le domaine de la santé, après Genève et Neuchâtel.

Une limitation des étrangers aurait des conséquences dramatiques sur la capacité du système de santé jurassien à faire face aux besoins de la population.

En raison de la pénurie de professionnels de la santé en Europe, les pays limitrophes de la Suisse (France, Allemagne, Italie en particulier) cherchent déjà à rapatrier une partie de leurs ressortissants pour satisfaire les besoins de leur propre population. La limitation souhaitée par l'initiative accentuerait cette tendance au détriment de la capacité du système de santé suisse à répondre à la demande croissante de soins.

Malgré les efforts conséquents de la Confédération et des cantons pour encourager les jeunes à se former dans le domaine des soins, le Jura reste fortement tributaire des professionnels étrangers aussi bien parmi le personnel soignant que médical. Aucun secteur n'est épargné, les ressortissants étrangers travaillent aussi bien dans les hôpitaux, les EMS, les soins à domicile que dans le domaine ambulatoire.

Selon les projections démographiques, la population suisse devrait atteindre les 10 millions d'habitants vers 2035, soit lorsque la population des baby boomers aura le plus besoin de soins. La limitation des étrangers résidant en Suisse aurait donc un effet particulièrement grave sur la capacité du système de santé à les prendre en charge de manière adéquate.

4. Le Gouvernement estime-t-il qu'une telle initiative pourrait aggraver la pénurie de personnel dans les métiers de la santé et de l'accompagnement et, partant, affecter la continuité, la qualité et l'accessibilité des prestations ?

Une réduction de la part des ressortissants étrangers aurait pour conséquence une réduction significative de la capacité du système sanitaire à prendre en charge les patients, en particulier la population des seniors qui présente un important besoin de prise en charge.

Le système de santé suisse souffre depuis de nombreuses années de pénurie sans que des solutions autres que l'engagement de personnels étrangers n'aient été trouvées. Les évolutions démographiques - accroissement de la population âgée et faible taux de natalité - ont des effets aggravants pour le secteur de la santé: les besoins augmentent fortement alors que le nombre de professionnels se réduit.

Il est bien connu que les systèmes saturés entraînent une limitation de l'accessibilité aux prestations, en particulier dans le domaine de la santé. L'une des conséquences est une prise en charge tardive, donc plus coûteuse et des primes d'assurance plus élevées.

Delémont, le 19 mai 2026



Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître